

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél. réd. (039) 3 10 88 tél. adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 313. Lausanne: Saint Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 52 47 40, CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 3.50, 3 mois Fr. 10 — 6 mois Fr. 20 — 1 an Fr. 40 — LE NUMÉRO 30 ct. Directeur René Meylan. Rédacteur en chef responsable Willy Brandt. Rédacteurs Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds) Octave Heger (Lausanne) Louis Piquet (Genève)

Manœuvres d'armée sur deux fronts: AU BUNDESHAUS ET À L'OBERALP

Quelle est la nouvelle conception suisse de la défense nationale? Ce secret militaire fait l'objet du rapport du Conseil fédéral, qui est discuté par les Chambres (cette session même par le National) et que publie la « Feuille fédérale » du 16 juin 1966.

La dernière stratégie avait été élaborée en 1960 (message du 30 juin). Une étude comparative des textes devait nous dire comment évoluent les colonels de notre état-major.

Mais notre conscience de journalistes ne nous a pas permis d'en rester là. Trois d'entre nous se sont « banalisés » en simples soldats, pour mieux suivre les manœuvres du corps d'armée alpin. Nous avions le message fédéral dans notre sac à pain, sec comme un paquet de biscuits Oulevay. La vérité sur le terrain, la vérité parlementaire: nous tenions les deux bouts de la chaîne. A moins d'être colonel commandant de corps ou vigneron, il n'y a pour le citoyen suisse pas d'autres méthodes.

ARMÉE ET DÉMOCRATIE

En préambule, il faut rendre hommage à quelques qualités de l'armée que n'affectent pas les élasticité stratégiques.

L'armée, fondamentalement, nous garantit la réalité et les promesses de la démocratie. Nous le disons sans ironie. L'armée ne nous fait pas croire en la démocratie comme l'absence nous confirme dans nos amours: couchés sur le pont d'un camion, nous ne rêvons pas de démocratie, les rêves civils de la soldatesque, vous le savez Adèle, ont d'autres formes.

L'armée donc expérimente la démocratie. Quel contraste avec le parlementarisme! Nous nous traînons de cours de répétition en cours de répétition comme de législature en législature. Lanwehriens de la députation, nous nous demandons parfois dépri-

més que veut, que peut le peuple, ses élus, ses mandants. Au garde-à-vous casqué, ça ne fait plus un pli: la démocratie existe avec une consistance de drap militaire.

MONTESQUIEU

Dans l'« Esprit des Lois » (L. II, chap. II), Montesquieu définit le fondement de la démocratie: « La capacité naturelle qu'a le peuple pour discerner le mérite. » Cette capacité, elle s'exerce sur les rangs. On n'a jamais vu un officier incompetent, gaffeur, trouillard, en imposer à ses hommes. Sans mérite, pas d'autorité. Le jugement de la troupe est quasi infaillible. En général, à part un certain nombre de culottes de peau de vache, les officiers savent craindre ce jugement. Ils utilisent leurs titres pour déléguer à d'autres les responsabilités. Comment fait un premier-lieutenant, avocat et artiller, pour diriger la manœuvre au moment de sortir d'un ravin, un obusier de 10,5 embourbé jusqu'aux essieux? Il supervise et s'en remet pour l'essentiel au chauffeur de poids lourd et au paysan tractoriste.

Ainsi sous la hiérarchie galonnée se crée rapidement une autre hiérarchie, non parallèle, efficace dans les moments de vérité. La première, officielle, ménage la seconde à laquelle elle concède, de manière paternaliste, quelques faveurs. Ces concessions sont d'ailleurs limitées. Pour l'essentiel, le travail militaire est travail de routine, d'autant plus qu'il ne s'exécute pas de manière créatrice, mais selon le principe: agir de façon à n'avoir pas « d'emmerdements ». Aussi, les recours aux capacités d'initiative de la base peuvent être réduits au minimum. Tout le formel est là pour étouffer l'esprit critique. « Je n'veux pas le savoir. » Et pourtant l'armée fait invinciblement croire à

la démocratie, car malgré son décorum, son appareil discret de répression, ses grades, son art d'utiliser les mouilleurs, ses automatismes, ses préjugés de classe, elle n'étouffe pas, mais révèle au contraire la capacité naturelle des hommes, confrontés sans intermédiaire, à discerner le mérite.

ARMÉE ET POÉSIE

Avec la même évidence, l'on croit dans les cantonnements à l'avenir de la poésie. Les histoires de chambrée sont parfois monotones. La psychanalyse y ferait belle moisson: les thèmes œdipiens (la femme est communément appelée la mère), l'obsession scatologique, etc. Mais, au-delà de ces fixations, on découvre une joie à manipuler les mots; la trouvaille verbale est constante, parfois admirable. Permettez un exemple, sans tomber dans les histoires de service!

Un gris-vert, visage bronzé et tête sportive, se met en cuissettes. Surprise: il découvre des jambes étonnamment pâles. Chacun ressent l'insolite de cette peau blanchâtre. Mais l'un invente l'image (surréaliste): « Tu es bronzé, dit-il, comme une canne d'aveugle. »

La joie verbale est un des plaisirs essentiels de l'homme en communauté, et c'est un plaisir populaire, vivant et vivace. Un jour, il ne faut pas désespérer, la poésie sera faite pour tous et par tous.

Cette armée qui nous laisse incertains quant à la compréhension, la définition, l'extension du concept de défense nationale, revivifie à coup sûr notre foi dans la démocratie et la poésie. Il fallait lui rendre cet hommage. Le Conseil fédéral n'en parle pas, il lui arrive d'oublier les vraies valeurs. Mais quelle est donc sa stratégie? D. P.

(A suivre.)

LE PARTI SOCIALISTE SUISSE et la situation financière de la Confédération

Le Comité central du Parti socialiste suisse a siégé à Berne sous la présidence du conseiller national Fritz Grütter.

Dans son allocution d'ouverture, le président fit état de la situation des finances fédérales. L'impasse actuelle est la conséquence des réductions fiscales successives, introduites ces dernières années au profit des grands et très grands revenus à la suite des interventions constantes des partis de la droite suisse. Le Parti socialiste sera extrêmement vigilant à l'égard des économies envisagées par le biais de la réduction des subventions fédérales dont le résultat serait de frapper plus fortement encore les populations économiquement faibles. Le parti attache une grande importance au maintien de l'équilibre entre les impôts directs et indirects. Les taux maximums pour l'impôt de défense nationale devront être réintroduits sans retard, tant pour les personnes physiques que morales.

Suite à l'abrogation de l'impôt sur les coupons, obtenue suite aux efforts des mêmes représentants de la droite aux Chambres fédérales, les ressources de la Confédération ont subi un préjudice de 100 millions. Ce fait met en lumière le non-sens et l'iniquité de la hausse décrétée sur les droits de douane du blé, qui va entraîner l'augmentation du pain et des pâtes alimentaires et qui sera essentiellement supportée par les familles nombreuses.

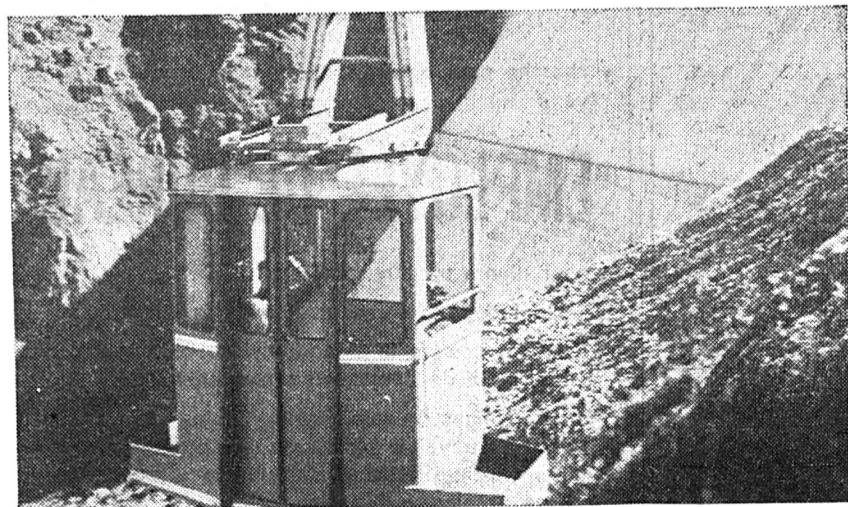
Le Comité central s'est en outre occupé du prochain congrès extraordinaire du PSS, convoqué les 22-23 oc-

tobre 1966 à Lausanne, en examinant notamment les 60 propositions déposées par les sections. Le comité accepta la plus grande partie de ces dernières. En complément de la révision statutaire et des propositions des sections, l'ordre du jour du Congrès comporte quatre autres points importants: La responsabilité et la participation parlementaire et gouvernementale — Les tâches de politique culturelle — L'initiative syndicale et socialiste con-

tre la spéculation foncière — La VII^e révision de l'AVS. Afin d'assurer un bon déroulement du congrès, le comité élaborera un plan-horaire des délibérations et décida de soumettre celui-ci à l'approbation des délégués.

Pour la première fois, l'ensemble de la presse, sans considération des attaches politiques, sera invitée à un congrès du PSS. Les journalistes seront conviés à une conférence d'orientation avant l'ouverture des débats.

La Grande-Dixence, centre de tourisme



Parmi les installations récemment inaugurées à la Grande-Dixence pour ouvrir la région de l'usine et du barrage au tourisme figure un nouveau téléphérique (notre photo), qui permet aux touristes de se rendre sur le barrage, à environ 2000 m. d'altitude, et de s'adonner aux sports aquatiques sur le lac artificiel.

La récolte de miel sera bonne



Il semble que non seulement la récolte de nos vendanges sera bonne cette année: il en est de même de la récolte de miel, les chiffres variant entre 4 et 11,5 kilos de miel par essaim d'abeilles, la moyenne des 225 000 essaims comptés se situant autour de 7 kilos.

BRISSAGO: Une bien curieuse affaire

Le 9 septembre 1965, Brissago fut en partie ravagée par des alluvions qui emportèrent deux maisonnettes et provoquèrent la mort d'une femme. Le 9 septembre de cette année, l'événement fut rappelé aux habitants de Brissago d'une façon assez désagréable. Sans aucun préavis, une trentaine d'entre eux reçurent une sommation de payer une somme de 500 000 fr. chacun. Ils étaient tenus pour responsables des désastres provoqués par les alluvions à une propriété privée. La sommation arrivait d'une maison de... Coire et par les soins de trois avocats de Locarno!

Les personnes incriminées sont propriétaires de terrains sis au-dessus de la propriété endommagée et, parmi elles, on note le nom du curé de Brissago, qui est invité, lui, à verser le montant d'un million de francs. Comme on peut l'imaginer, la nouvelle a provoqué de vives protestations et toutes les sommations furent rejetées. C'est alors que les avocats locarnais adressèrent une lettre aux intéressés en s'excusant de n'avoir pu les informer au préalable et déclarant que l'expertise des dégâts provoqués donne le chiffre de dix-huit millions et demi de francs.

Cela s'est passé dans notre pays

DOMDIDIER: Une passante tuée. — Lundi, en fin d'après-midi, une voiture roulant de Payerne en direction de Domdider, a renversé, au milieu du village de Domdider, une passante, M^{me} Alphonsine Pochon, 51 ans, mère de cinq enfants, qui traversait la chaussée. Elle a été tuée sur le coup.

SION: Disparu en Valais. — On est sans nouvelles, depuis plusieurs jours, du représentant d'un commerce de Fribourg, M. Roger-René Giordano, 33 ans. M. Giordano a quitté Fribourg la semaine passée dans l'intention de se rendre chez des amis au « Bon Père William », à Vétroz, près de Sion. Il n'a pas réapparu.

BALE: Poissons anéantis. — A la suite d'un nouvel empoisonnement des eaux de la Wiese, affluent de droite du Rhin, dans le canton de Bâle-Ville, toute la faune aquatique a été entièrement détruite. C'est le troisième empoisonnement survenu en quelques semaines. Quelque 500 truites d'environ deux ans et demi ont ainsi péri. D'au-

tre part, 10 kg. d'autres poissons ont également été retirés des eaux. Les analyses de l'eau ont prouvé qu'une forte quantité de chlore se trouvait dans la rivière.

BEGNINS: En cuisant des pommes. — Lundi, vers 15 h., le feu a complètement détruit un hangar contenant deux cantines de fêtes soigneusement entassées, au village de Begnins. Le sinistre serait dû à l'imprudence d'enfants qui ont allumé un feu derrière ce hangar pour faire cuire des pommes.

MONTREUX: Expulsé. — M. Renato Quadrini, 24 ans, aide-monteur à la Société romande d'électricité, travaillant en Suisse depuis plus de cinq ans, président de la colonie italienne libre de Montreux, a été avisé que son permis de séjour ne sera pas renouvelé, le 15 octobre, en raison de son activité politique. (Réd.: Il semble vraiment que la police exagère. Assiste-t-on à une nouvelle vague de maccarthysme?)

Au bout du lac

A L'AELE. — M. Alfred Wacker, un Suisse, assurera dès décembre prochain les fonctions de secrétaire général adjoint de l'Association européenne de libre-échange (AELE), succédant à M. Charles Muller, qui rentre dans le service diplomatique suisse.

procureur général de classer la dénonciation de ce parti concernant l'attitude des conseillers administratifs à propos de l'affaire des indemnités.

Mort de M. Albert Picot



M. Albert Picot, ancien conseiller d'Etat genevois libéral, ancien conseiller national et ancien conseiller aux Etats, s'est éteint dimanche à Genève, à l'âge de 84 ans. Il avait été élu au Conseil d'Etat en 1931 et avait présidé le Conseil national en 1948.

MORT D'UN ANCIEN PROFESSEUR. — On apprend le décès, survenu à Genève, à l'âge de 90 ans, de M. Jean-Amédée Weber. Le défunt avait été jusqu'en 1947 et pendant trente ans professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Genève et directeur de l'Institut d'anatomie de celle-ci. Au moment de sa retraite, il avait été élevé au titre de professeur honoraire. Avant de venir à Genève, le professeur Weber avait enseigné à la Faculté de médecine de l'Université d'Alger. Il a été positivement adoré par des générations d'étudiants.

RECOURS DES VIGILANTS. — Lundi après midi, les vigilants ont déposé un recours auprès de la Chambre d'accusation contre la décision du

VENTE EXPOSITION LOCLOISE

DU MARDI 11 OCTOBRE AU LUNDI 17 OCTOBRE 1966
28 EXPOSANTS = 28 SPÉCIALITÉS = EMBARRAS DU CHOIX
AU JARDIN DU CASINO ENTRÉE GRATUITE

Avis à nos ÉPARGNANTS

Notre établissement procède actuellement à l'échange des carnets bruns ou bleus, contre de nouveaux livrets qui rapporteront un intérêt supérieur dès le 1^{er} janvier 1967. Afin de vous éviter une trop longue attente lors de l'affluence de fin d'année, nous vous recommandons de présenter dès maintenant vos anciens livrets à l'un de nos guichets dans le canton. Nous vous remercions de votre confiance et de votre compréhension.

BANQUE CANTONALE NEUCHÂTELOISE



LIVRES

d'occasion tous genres anciens et modernes. Achat, vente, échange — Librairie place du Marché, tél. 2 33 72

PIANO

A VENDRE tout de suite, cas imprévu, beau piano, en parfait état de marche. Tél. (039) 2 75 68.

IVRE...

De quelle façon un alcoolique cesse-t-il de s'enivrer, nous indique notre grand ouvrage le grand M. Envoi discret. Barone-Laboratoire, Belgaux/TS

ZURICH
Compagnie d'Assurances

MODHAC

Ce soir au RESTAURANT, son menu à Fr. 4.50: civet de chevreuil, nouillettes au beurre, salade choux rouges.

Dès 22 heures:

CABARET-VARIÉTÉS

avec Annie, chanteuse, Sandra Rio, chanteuse, Souris, chanteur, les Quidams d'la chanson, Jo et Christian, guitaristes.

A l'heure de la fermeture: dernier bus jusqu'à la gare.

MODHAC



LE TOURING-CLUB SUISSE À MODHAC

du 7 au 16 octobre

PARTICIPEZ AU CONCOURS « CIRCULATION ET TOURISME »

PREMIER PRIX: Une semaine dans le Mot-Hôtel TCS de Vira pour deux personnes, etc.

Si vous n'êtes pas encore membre du TCS, demandez votre admission à MODHAC. Vous recevrez un cadeau indispensable à chaque automobiliste et votre cotisation sera valable pour 1967.

UNIVERSITÉ POPULAIRE

La Chaux-de-Fonds / Le Locle

REPRISE DES COURS

Programmes et renseignements: toutes les librairies et à la Bibliothèque

Toujours à la mode



sans acheter du neuf!

Une gageure que nos installations modernes vous permettent de tenir tout en réalisant de

substantielles économies

C'est l'époque où nous teignons des quantités de manteaux dans tous les tons en vogue. Confiez-nous le vôtre, vous le retrouverez métamorphosé et le porterez avec une joie nouvelle.

IL EST ENCORE TEMPS!
Apportez-nous
votre manteau
AVANT LES GRANDS FROIDS

EHINGER

VOTRE TEINTURIER

Place Neuve 8 — Tél. 3 29 39 — (Immeuble Boucherie Chevaline Schneider).

Autres dépôts:
 Ch. Hausser, confection, Serre 61, tél. 2 16 19, La Chaux-de-Fonds.
 Mercerie Alexandre Jeanmaire, Jardinière 41, La Chaux-de-Fonds.
 Chez Arlette, M^{lle} Béguelin, Balance 14, La Chaux-de-Fonds.
 Charles Frutiger, confection et textiles, Andrié 3, Le Locle.
 Louis Sieber, nouveautés, Les Brenets.
 M^{lle} J. Thiébaud, Collège 1, Les Ponts-de-Martel.



VILLE DU LOCLE

VOTATION FÉDÉRALE sur l'initiative relative aux Suisses de l'étranger

VOTATION FÉDÉRALE sur l'initiative relative à la lutte contre l'alcoolisme

VOTATION CANTONALE sur le décret portant révision de la loi concernant les traitements des magistrats, des fonctionnaires de l'Etat et du personnel des établissements d'enseignement public

Local de vote: grande salle de la Croix-Bleue, France 8.

Heures d'ouverture du scrutin: samedi 15 octobre, de 9 h. à 19 h.; dimanche 16 octobre, de 9 h. à 13 h.

Vote anticipé: les électeurs peuvent exercer leur droit de vote par anticipation au poste de police, du mercredi 12 octobre au samedi 15 octobre, à 6 h.

Vote des malades: les infirmes et les malades incapables de se rendre au scrutin peuvent demander de faire recueillir leur vote à domicile en s'adressant au secrétariat communal jusqu'au vendredi 14 octobre, à 18 h., ou au bureau électoral jusqu'au dimanche 16 octobre, à 10 h. (Téléphone 5 59 59).

LE CONSEIL COMMUNAL



SOCIÉTÉ DES FABRIQUES DE SPIRAUX RÉUNIES

BUREAU CENTRAL

125, rue du Progrès
La Chaux-de-Fonds

cherche pour entrée tout de suite ou date à convenir

EMPLOYÉE DE BUREAU

pour divers travaux généraux.

Poste indépendant, contact avec la clientèle.

Connaissance de la sténodactylographie indispensable, celle de l'allemand souhaitable.

Les personnes de caractère agréable, désirant participer au travail d'équipe de collaborateurs dynamiques, sont priées de faire leurs offres manuscrites, accompagnées des pièces d'usage à la direction.

Caisse de retraite, semaine de cinq jours.

Offres d'emploi

COMMUNE DE FONTAINEMELON

MISE AU CONCOURS

Le Conseil communal de Fontainemelon met au concours un poste d'

EMPLOYÉE DE BUREAU

Traitement selon capacités et correspondant à l'une des classes de l'échelle des traitements des magistrats et fonctionnaires de l'Etat.

Entrée en fonction: au plus vite ou selon entente.

La préférence sera donnée à une personne pouvant justifier de quelques années de pratique.

Le statut du personnel peut être consulté au bureau communal.

Les offres de services accompagnées d'un curriculum vitae et de références doivent être adressées au Conseil communal jusqu'au mardi 18 octobre 1966, à 18 h., sous pli fermé portant la mention « Postulation ».

CONSEIL COMMUNAL.

SANDOZ
PLACE DE LA GARE

Amateurs de café exigeants, ils ont adopté Nescafé Gold

le café soluble «lyophilisé»
(surgelé, puis séché à froid)

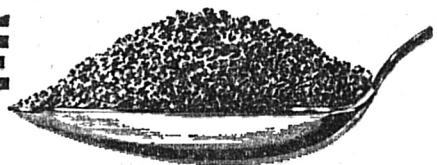
maintenant, ils le font découvrir à leurs amis



Sans doute appréciez-vous déjà Nescafé Gold : accordez-vous donc le plaisir de le faire découvrir à vos amis. Ils ne vous ménageront pas leurs compliments et vous seront reconnaissants de leur avoir prouvé que Nescafé Gold peut satisfaire même les amateurs de café les plus exigeants.

Car c'est un fait : Nescafé Gold a tout le goût et tout l'arôme d'un café parfait... et il est si bon parce qu'il est «lyophilisé». La lyophilisation est un procédé de fabrication révolutionnaire : l'avenir lui appartient. Mais aujourd'hui déjà, Nestlé vous en offre tous les avantages avec Nescafé Gold, le café soluble «lyophilisé».

**NESCAFÉ
GOLD**



A travers le pays vaudois

LAUSANNE : La «Rose tatouée» ouvre la saison au Théâtre municipal. — Après une dizaine de représentations à Genève, le Théâtre de la Comédie est venu jouer à Lausanne la «Rose tatouée», de Tennessee Williams. La présence de Lila Kedrova dans le rôle principal dont elle est la créatrice en français, l'excellente mise en scène de Pierre Valde, la valeur générale de la troupe, formée de comédiens genevois, ont conféré à ce spectacle une qualité remarquable, une réelle homogénéité.

L'œuvre évoque l'histoire et la psychologie d'une femme aimant son mari de tout son être et de toutes ses fibres, et même par-delà la mort qui l'enlève brutalement. Cette femme,

Serafina, fait partie d'une colonie de Siciliens émigrés en Louisiane, êtres passionnés, turbulents, pittoresques et formant le cadre, donnant l'atmosphère dans laquelle évolue l'héroïne.

Lila Kedrova est admirable de puissance, de vérité, de sensibilité, de fougue et d'intelligence, donnant toute sa saveur à l'œuvre de Tennessee Williams, qui transpose les faits réels et quotidiens dans un monde poétique selon une technique peut-être un peu simpliste, mais avec un sens dramatique évident.

L'effort a été grand de la part du Théâtre de la Comédie. Il a été couronné de succès.

Géo-H. Blanc.

A tous les échos

VERS UN TRIOMPHE SOCIALISTE...

Les socialistes du cinquième Land de la République fédérale, la Hesse, sont persuadés de remporter un triomphe lors des élections de novembre prochain. Ils ont déjà la majorité, mais ils comptent fermement prendre au moins 53 sièges (sur 96) et même éventuellement 57 ! Ils ont deux « locomotives » électorales, la première étant l'exploitation du « malaise permanent à Bonn » et la seconde Georg August Zinn, ministre-président depuis seize ans, qui est revenu de ses vacances dans le Midi de la France « plein d'énergie et de forces nouvelles ».

Le parti se tient comme un seul homme derrière le chef du gouvernement. La formule avec laquelle il entend triompher est « Succès en Hesse — Décadence à Bonn ». Les six ministres SPD seront placés en tête de liste et le parti prendra la devise : « Qui est connu sera élu ».

C'est le ministre de l'économie Rudi Arndt, 39 ans, qui a prophétisé devant les délégués du parti 53 mandats certains et 57 possibles. L'affaire du « Spiegel » avait donné aux socialistes démocrates, il y a quatre ans, la majorité absolue à un cheveu près.

Espérons vivement que les socialistes de la Hesse volent leurs espoirs comblés.

DE QUI SE « MOQUETTE-T-ON » ?

Depuis quelque temps, les téléspectateurs français entendent une émission publicitaire (entre beaucoup d'autres) en faveur de la moquette, et les publicitaires ont choisi ce verbe affreux à entendre, qu'ils font répéter sur tous les tons : « Moquettez-vous ! »

Cela reviendrait à dire, s'il ne s'agissait pas de moquette, mais par exemple de tapis : « Tapissez-vous », ou de carrelages : « Carrellez-vous ! », etc.

Dans le pays de l'Académie et du dictionnaire, de telles fautes de goût... et de français devraient être punies de la peine de mort...

TÉLÉ SOUS CONTROLE

Sous ce même titre, l'autre jour — c'était mercredi dernier — je vous ai parlé de l'interdiction qui frappait Frédéric Pottecher, le brillant chroniqueur judiciaire, de parler du procès Ben Barka.

L'hebdomadaire « Télé-Sept Jours » (qui tire à plus de deux millions d'exemplaires !) nous donne quelques précisions. Le studio qui avait été installé à grands frais au Tribunal de commerce, en face du Palais de justice, pour donner « en direct » la parole à Frédéric Pottecher sur le procès des ravisseurs de Ben Barka, a été démonté et l'interview qui devait prendre Michel Droit, au cours de son émission « A propos », de Frédéric Pottecher, a été interdite. Michel Droit a été invité à

choisir un autre interlocuteur ! Edouard Sablier, le sous-directeur de l'actualité télévisée, s'est expliqué avec embarras sur la mise à l'index de Pottecher. Il a déclaré qu'à la suite de la seule émission faite par Pottecher sur ce procès, le 9 septembre, il avait reçu des protestations de la chancellerie et du parquet. Pottecher aurait commis des erreurs, jugées inadmissibles par les magistrats !

Frédéric Pottecher a déclaré : « C'est démorallisant ! On porte atteinte à ma réputation. Le gouvernement craindrait-il d'être gêné par mes discours ? On m'a mis sur la touche sans même que je puisse rencontrer M. Dupont (directeur de l'ORTF). »

C'est bien évident pour tout le monde : le gouvernement gaulliste est empêtré jusqu'au cou dans cette affaire, et il craint fort que ce procès ne fasse le jour sur ses responsabilités...

ACHAUD.

Genève : Propositions syndicales en vue d'une réforme fiscale

La Communauté genevoise d'action syndicale qui groupe l'Association des commis de Genève, l'Union des syndicats du canton de Genève et la section genevoise de la Société suisse des employés de commerce, vient d'adresser à M. Babel, chef des finances cantonales, ses propositions en vue d'une réforme fiscale.

Dans une lettre accompagnant ses propositions, la CGAS précise que celles-ci « n'ont pas la prétention de régler le problème d'une réforme de notre système fiscal, ni même d'épuiser les possibilités de modification de la loi dans le cadre de la présente révision ».

★

Consciente du fait que les tâches nouvelles qui attendent l'Etat, en particulier la réalisation et le financement des grands travaux d'utilité publique incontestable ainsi que la poursuite d'une politique sociale conforme aux besoins de notre époque, ne pourront être menées à bien sans un accroissement des charges pesant sur les contribuables, la CGAS se prononce en faveur d'une réadaptation de la loi fiscale aux nécessités du moment. Cette réadaptation doit être cependant pour l'Etat l'occasion d'apporter certaines corrections au régime fiscal actuel qui apparaît socialement inéquitable ou insatisfaisant sur plus d'un point.

Si l'on doit pouvoir exiger de chacun qu'il participe dans la mesure de ses moyens aux dépenses de la collectivité, les principes les plus élémentaires d'une saine justice sociale et d'une équité fiscale commandent que cette indispensable participation ne soit pas ressentie plus durement par les uns que par les autres. Or les salariés, notamment ceux dont les revenus se situent entre 15 000 et 25 000 à 30 000 francs, ont été, dans le système actuel, les plus atteints par la progression à froid de l'impôt alors que l'accroissement de leurs gains ne constituait le plus souvent qu'un simple réajustement au coût de la vie.

Dans la fixation de la part de l'effort qui peut et doit être raisonnablement exigé de chacun, l'Etat a le devoir de tenir compte du fait que le salarié est un contribuable total, imposé qu'il est jusqu'au dernier centime de son revenu et qu'il convient de demander un effort supplémentaire aussi et surtout à ceux dont la position ou la nature indépendante de leur situation permet d'éviter leur devoir fiscal.

C'est dans cette optique que la CGAS propose :

● L'imposition des revenus moyens doit être allégée ou en tout cas maintenue au taux actuel. En revanche, une plus juste répartition du fardeau exige la création de nouvelles tranches allant jusqu'à 100 000 fr. avec un taux progressif atteignant 18 %.

● L'imposition des contribuables mariés dont la femme exerce également une activité lucrative doit trouver une solution plus équitable, en particulier

dans les cas où le travail de l'épouse est nécessaire à la survie matérielle du foyer. Il n'apparaît pas juste en effet que ces contribuables soient taxés plus sévèrement que ne le sont des concubins ; à cet égard, le système devient choquant lorsqu'il aboutit, comme actuellement, à une pénalisation du mariage.

● L'introduction dans notre régime fiscal d'une clause d'indexation ne paraît pas souhaitable. La loi fiscale doit être en effet actuelle, répondre aux besoins du moment et être adaptée à des conditions qui varient sans cesse. Le problème fiscal doit être constamment remis sur le métier et la révision des barèmes s'effectuer de façon périodique.

● L'imposition du travail des mineurs doit être revue et l'exonération prévue à l'article 11 LCP portée de 3000 à 4000 fr.

● A une époque où l'accroissement de ses tâches nécessite une augmentation des recettes de l'Etat, il se justifie de réprimer la fraude fiscale avec une sévérité accrue et d'en diminuer les aspects. A cet égard, la CGAS demande à l'Etat de veiller à ce qu'une interprétation plus stricte

de l'article 21, litt. a, LCP, permette d'éviter la déduction de frais généraux somptuaires pour les contribuables indépendants : les déductions de frais généraux devraient être fixées par branche d'activité et en rapport avec le revenu net déclaré.

● En dépit d'un danger de désertion fiscale dont il faut avoir conscience, les personnes morales doivent être invitées à contribuer dans une plus forte mesure au financement des travaux d'infrastructure dont elles sont et seront, elles aussi, les heureuses bénéficiaires.

● L'imposition du revenu professionnel agricole, comme celle de la fortune agricole, devrait être revue afin d'accroître également la participation des contribuables paysans aux charges de l'Etat.

● L'imposition sur la fortune doit être aggravée, d'une part, par l'abaissement de l'exonération à 25 000 fr. et, d'autre part, au moyen d'une augmentation du taux à partir de 100 000 fr.

● Il est hautement souhaitable que le problème de l'imposition des fonctionnaires internationaux trouve rapidement une solution équitable.

21^e Septembre musical de Montreux

Récital à deux pianos

C'est en effet à cette formule assez particulière qu'étaient conviés au Théâtre de Montreux les habitués du festival de septembre. Formule audacieuse, car elle demande de ses interprètes une qualité primordiale : une sensibilité qui soit la même.

Cette qualité, les deux jeunes pianistes que nous avons vus et entendus la possèdent à un rare degré de perfection. Tout, d'ailleurs, les prédisposait à se présenter ensemble : ils ont le même âge, ils ont suivi les cours des mêmes professeurs, leur virtuosité est pareille.

Marie-José Billard et Julien Azaïs, puisque c'est d'eux qu'il s'agit, nous présenteront un programme fort varié. Ce fut tout d'abord la « Sonate en fa mineur », opus 5, de Johannes Brahms. Le rythme très particulier et très vif de cette œuvre nous avait fait craindre une interprétation peu sûre ; dès les premières mesures, notre crainte s'est rapidement dissipée : ces deux artistes ne forment vraiment qu'un seul et unique talent. Aucune faille, aucune faute, ni rythmique, ni de goût, ne vint entacher notre plaisir.

L'affiche portait ensuite « En Blanc et Noir », de Claude Debussy. Cette œuvre est rarement exécutée, et c'est fort dommage. Elle représente à notre avis d'une manière exemplaire l'art de Debussy, fait tout entier d'intimité, de délicatesse ; de plus, les sonorités offertes par deux pianos sont innombrables et le maître français a su nous le démontrer. Là encore, Billard et Azaïs surent se montrer à la hauteur de leur jeune réputation.

Quant à la dernière pièce au programme, nous l'attendions avec impatience : « Sonate pour deux pianos et percussion », de Béla Bartók. Il va sans dire que les audaces rythmiques tout autant que mélodiques y foisonnent : Jean-Claude Casadesu et Jean-Pierre Drouet, les percussionnistes, par leur jeu très fin et délié, participèrent à la réussite de cette soirée.

Personne ne nous contredira, puisque la salle enthousiaste obtint un bis, que ces quatre jeunes gens accordèrent avec le sourire, sourire qui ne les avait jamais quittés, ce qui montre le plaisir qu'ils ont à nous révéler une musique trop rarement jouée en concert. C. J.

A travers le pays vaudois

VOUVRY : Des sifflements en perspective ! — La Centrale thermique de Chavalon exécutera, en principe du 10 au 18 octobre 1966, certaines opérations préparatoires à la mise en essai de sa seconde tranche 150 MW, qui comporteront parfois, pendant la journée, l'évacuation à l'air libre de vapeur d'eau sous pression.

Malgré les précautions prises, il se peut que le bruit soit perceptible dans la région Vouvry-Vionnaz et du Bas-Rhône. La centrale tient à en informer la population et lui demande de considérer qu'il s'agit d'une situation à caractère essentiellement temporaire qui se rencontre normalement à la mise en essai d'un matériel de très forte puissance.

QUEST-LUMIÈRE vous invite aux démonstrations de son stand à MODHAC

nouveau

Maintenant, vous repassez vite et facilement toute votre lessive.

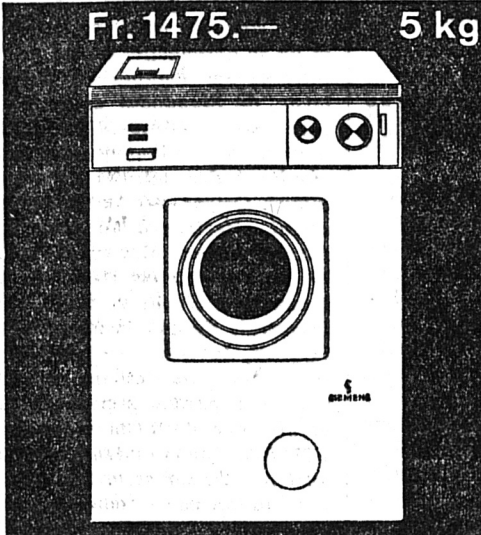


Nouvelle repasseuse Siemens Fr. 965.-

Venez voir cette admirable machine dans nos magasins. Démonstration sans engagement.

Enfin une laveuse entièrement automatique à un prix avantageux

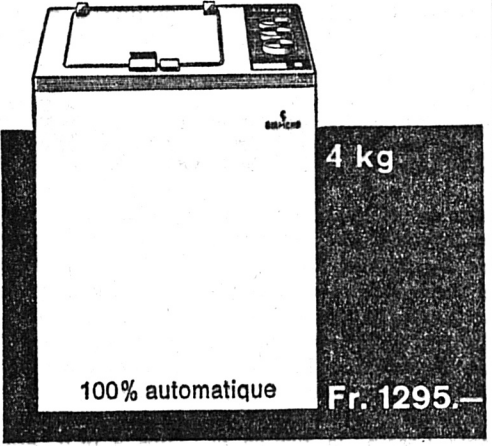
Fr. 1475.— 5 kg



SIEMENS
Superautomatic WA 3

Prospectus et vente chez le spécialiste

SIWAMAT SIEMENS



4 kg

100% automatique Fr. 1295.—

La seule machine à laver qui se range sous une table. Seulement 64 cm de haut

Prospectus et vente par les magasins spécialisés



Montandon & Co.
ÉLECTRICITÉ - TÉLÉPHONE

SA CHAUX-DE-FONDS AV. LÉOPOLD-ROBERT 114 TEL. 2 31 28

Tous les appareils de qualité sont vendus, réparés et installés par l'électricien spécialisé

J'ai rejoint ceux que j'aimais et j'attends ceux que j'aime.

Monsieur et Madame Pierre Steinmann-Perret, leurs enfants Jean-Michel et Pierre-Albert,
Monsieur Pierre-Albert Perret, ses enfants Martine, Jacques et Claire,
Monsieur Fernand Perret-Gentil, à Genève,
Madame Hélène Perret-Gentil, à Genève,
Monsieur et Madame Marcel Bussi-Perret-Gentil:
Monsieur et Madame Philippe Humbert et leurs enfants,
Madame B. Caderas, à Bienne,
Monsieur et Madame Walter Buser-Vuille et leurs enfants, à Berne,
Monsieur et Madame Albert Vuille, à Lausanne,

ainsi que les familles Burgener, Chollet, alliées et amies, ont le très grand chagrin de faire part du décès de

Monsieur
ALBERT PERRET

leur cher papa, grand-papa, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, cousin, parent et ami, que Dieu a repris à Lui, lundi, dans sa 75^e année, après une courte maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 10 octobre 1966.

L'incinération aura lieu mercredi 12 octobre, à 14 heures.
Culte au domicile pour la famille, à 13 h. 20.
Domicile mortuaire: rue du Grenier 22.
Prière de ne pas faire de visites.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

La Bijouterie-Orfèvrerie-Horlogerie
Le Diamant

a le pénible devoir d'annoncer le décès de

Monsieur
ALBERT PERRET

père de son propriétaire

Le mercredi 12 octobre, le magasin sera fermé.

Le Conseil d'administration et la Direction
de la Banque Cantonale Neuchâteloise

ont le douloureux devoir d'annoncer le décès de

Monsieur
HENRI SCHAEFFER

sous-directeur

Pendant 45 ans, le défunt a mis au service de notre institut, notamment comme chef du service des crédits et chef du personnel, ses hautes qualités d'intelligence, de connaissance du pays et de dévouement. Les autorités de la banque garderont de lui un souvenir reconnaissant.

Pour les obsèques, se référer à l'avis de la famille.

Neuchâtel, le 10 octobre 1966.

La Fabrique d'horlogerie ORWA S. A.
a le pénible devoir d'annoncer le décès de

Monsieur
ALBERT PERRET

père de son administrateur

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.
Le mercredi 12 octobre, la fabrique sera fermée.

Le personnel
de la Banque Cantonale Neuchâteloise

a la tristesse de faire part du décès de

Monsieur
HENRI SCHAEFFER

sous-directeur


Il conservera fidèlement la mémoire du défunt, qui sut être un chef humain et compréhensif.

CRÉDIT

RAPIDE
DISCRET
COULANT

Meubles Graber
AU BUCHERON

UNE BONNE PUBLICITÉ
Le Peuple — La Sentinelle



COMMINOT maître opticien

ne pas perdre de vue
Hôpital 17 - Neuchâtel



Grand choix de fleurs
Gerbes
Plantes
Couronnes

Té1 (039) 2 12 31
SERRE 81

En cas de décès adressez-vous à

E. Guntert & Fils

Numa-Droz 4, tél. jour et nuit 2 44 71

Articles mortuaires - Cercueils
Transports auto - Prix modérés

